



Compte Rendu
COMITE SYNDICAL
PAYS LANDES NATURE COTE D'ARGENT

Lundi 27 juin – 18h
Salle de la mairie de Mimizan

Le comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni à Mairie de Mimizan sous la présidence de Madame Hélène LARREZET.

Nombre de délégués en exercice : 26

Nombre de délégués titulaires présents : 9
présents : 5

Nombre de délégués suppléants

Nombre de délégués représentés : 4

Nombre de votants : 17

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Madame	Hélène	LARREZET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	COMET	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Hélène	BOUSQUET	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Françoise	DOUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Joseph	DESBIEYS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Robert	CAMGUILHEM	Communauté de communes Cote Landes Nature
Madame	Marie-Josée	CAUSSEQUE	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Yves	SAINT-MARTIN	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Alain	GUILLEMIN	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Bernard	LESCARRET	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	COUSQUER	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Marie-Françoise	DELEST	Communauté de communes de Mimizan

Etaients excusés :

Madame	Delphine	BERTIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DUDON	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Patrick	DORVILLE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Laëtitia	CANTAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Raphaëlle	MIREMONT	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DELOUZE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Laure	NAYACH	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Christine	BLEVEC	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	François	GIL	Communauté de communes des Grands Lacs

Madame	Amandine	LAMARQUE-LOUIS	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Valérie	DARDERES-GORRY	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Vincent	CASTAGNEDE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Françoise	NADAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Marc	DUCOM	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gilbert	BROUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Denis	PAUILLAC	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Michaël	CHAUVIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Albert	TONNEAU	Communauté de communes Cote Landes Nature
Madame	Françoise	LESBATS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Gérard	NAPIAS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Jean-Paul	DEZES	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Dominique	LARTIGAU	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Pierre	LAPEYRE	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Bertrand	PUYO	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Christian	VIGNES	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Philippe	MOUHEL	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Jean-Marc	BILLAC	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean	SLOTOWSKI	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Elisabeth	ETCHEVERRIA	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Arnaud	BOURDENX	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Christian	PLANTIER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	RINGEVAL	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Guy	PONS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Richard	SAINT-JOURS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean	GOURDON	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Didier	TROUVE	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Michelle	LARTIGAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Daniel	CORBEAU	Communauté de communes de Mimizan

Pouvoir de Mme CANTAU pour Mme PELTIER
Pouvoir de Mme NADAU pour Mme DOUSTE
Pouvoir de M. MOUHEL pour M. SAINT MARTIN
Pouvoir de M. PONS pour Mme LARREZET

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. CONTRAT DE RURALITE
 - a. Présentation du document
 - b. Annexe financière 2017
 - c. Signature du Contrat de Ruralité - **Délibération**

2. LEADER
 - a. Actualités LEADER
 - b. Avenant à la convention AG – OP – GAL – modification des circuits de gestion LEADER – autorisation de la Présidente du PETR de signer toutes modifications/avenants à la convention pendant toute la durée du programme LEADER - **Délibération**
 - c. Présentation de l'association « La pelle à projet » - Circuits courts - **Délibération**

3. NOMAD
 - a. Actualité NOMAD'

4. BANDE DESSINEE DU PAYS
 - a. Présentation d'une initiative autour de la BD
 - b. Don de 20 BD à la circonscription scolaire de Mimizan - **Délibération**

5. OCM :
 - a. Point sur les dossiers
 - b. Proposition de modification du règlement d'attribution des aides au comité de pilotage

6. RESSOURCES HUMAINES :
 - a. Remplacement du poste de chargé(e) de mission NOMAD'

7. QUESTIONS DIVERSES

8. POT DE DEPART DE JULIE RAYON

CONTRAT DE RURALITE

◆ 2 documents distincts :

- Le Contrat de Ruralité 2017 – 2020 (signature avant le 30 Juin 2017)
- L'annexe financière annuelle (signature non fixée car variable en fonction des dossiers)

Le Contrat de Ruralité 2017 – 2020 comprends :

- Un diagnostic territorial à travers 6 grandes thématiques
- L'état des lieux des outils du Pays et des Communautés de communes (TEPOS, Structuration touristique, SCoT, Contrats régionaux, etc.)
- La stratégie de l'Etat et un état des lieux exhaustif de la participation de l'Etat sur le territoire)
- Le plan d'action à travers les 6 thématiques précitées
- La gouvernance du Contrat



L'annexe financière annuelle 2017 comprends :

- Un listing des projets démarrant avant le 31 décembre 2017
 - Les **projets validés au titre de la DETR 2017**
 - Les **projets validés au titre du FSIL 2017**
 - Les **projets remontés par les communes et les communautés de communes** via le Pays et le courrier adressé à toutes les collectivités datant du 28 avril 2017 et qui pourront obtenir du « **FNADT Contrat de Ruralité** »
- Pour 2017, la plus-value financière du Contrat s'élève à **320 000€** pour le Pays Landes Nature Côte d'Argent
- Concernant les projets remontés par les collectivités et pouvant obtenir du « FNADT Contrat de Ruralité » :
 - Ils sont en cours d'analyse par la Préfecture. Le Pays reviendra vers vous très rapidement pour avoir plus d'informations sur les projets sélectionnés.
 - Le choix s'effectuera en fonction :
 - de la pertinence du projet en lien avec les objectifs du Contrat de Ruralité 2017 – 2020
 - de l'équité territorial (sur tous les fonds de l'Etat)

◆ Le dossier de demande de subvention

Pour les dossiers DETR :

- La procédure reste la même qu'auparavant

Pour les dossiers FSIL :

- La procédure reste la même qu'auparavant

Pour les dossiers FNADT Contrat de Ruralité :

Chaque projet devra faire l'objet d'une demande de subvention à envoyer à la Préfecture (ou sous-Préfecture le cas échéant) avec un dossier du type DETR ou FSIL (**Décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement**) :

- La délibération approuvant le projet, présentant le plan de financement et autorisant le maire / Président à signer tout document relatif au projet
- Une note explicative
- Un devis estimatif
- Un plan cadastral
- Une preuve de la disponibilité du terrain
- Les autorisations requises relatives au projet (Permis de construire, etc.)

◆ **Disponibilité des documents**

Le Contrat de Ruralité est en cours de relecture par le Préfet, il doit ensuite être relu par le CGET (anciennement la DATAR). Il sera signé avant le 30 Juin 2017.

La dernière version de travail **non diffusable** est disponible via le site internet du Pays dans l'espace sécurisé :

Site internet : www.payscotedargent.com

Accès par mot de passe : Espace Documents / Contrat de Ruralité

◆ **Signature du document**

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le rôle de coordinateur et d'animateur du PETER du Pays Landes Nature Côte d'Argent pour la mise en œuvre de ce Contrat de Ruralité et de ses conventions annuelles financières
- D'autoriser Madame la Présidente du PETER de signer tout document relatif au Contrat de Ruralité et le Contrat de Ruralité lui-même avec la Préfecture des Landes
- D'autoriser Madame la Présidente à préparer la première convention annuelle financière 2017

ZOOM SUR LES ACTIONS LEADER

◆ Actualité LEADER

L'activité de l'opération LEADER a fait l'objet d'une présentation Powerpoint. En voici quelques points importants :

- Retour sur le comité de programmation et l'appel à projet redynamisation des centres bourgs
- Retour sur un courrier envoyé à l'Autorité de Gestion concernant plusieurs problématiques
- Perspective 2nd semestre

◆ Avenant à la convention LEADER AG/OP/GAL

Madame la Présidente rappelle la signature de la convention entre l'Autorité de gestion, l'organisme payeur et le GAL le 25 juillet 2016.

Elle indique au membres une modification des circuits de gestion de la mesure 19.2 « aide à la mise en œuvre d'opération dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux ». Celle-ci ajoute la section F) Contrôle.

De plus, sur la mesure 19.4 « soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation » la modification apportée entérine le fait que le GAL ne saisisse pas la demande d'aide sur OSIRIS.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser la Présidente du PETR de signer toutes modifications/avenants à la convention pendant toute la durée du programme LEADER
- Accepte l'avenant à la convention AG – OP – GAL modifiant les circuits de gestion LEADER.

◆ Présentation de l'association « La Pelle à Projet » - Circuits Courts

La Présidente présente une association nouvellement créée suite au diagnostic Circuits Courts. Le 22 mai 2017 a eu lieu l'assemblée générale constitutive de l'association « La Pelle à Projet ». Sa vocation est de « faire de l'alimentation un projet local de coopération économique et sociale en favorisant la découverte et le tourisme participatif, en facilitant l'installation de nouveaux agriculteurs et en mettant en œuvre des projets agroécologiques ».

Afin d'être au cœur des débats et de faire le lien entre les collectivités du territoire et les projets agricoles émergents, le PETR souhaite intégrer le « collectif d'action » correspondant au conseil d'administration. La cotisation est annuelle est libre. Madame la Présidente propose une cotisation de 50€.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'adhérer au conseil d'administration de l'association « La Pelle à Projet »
- D'autoriser la Présidente du PETR à signer tout document relatif à cette adhésion
- D'adhérer avec une cotisation annuelle de 50 € .

NOMAD

◆ Actualités NOMAD

Le Bilan d'activité de l'opération NOMAD a fait l'objet d'une présentation Powerpoint. En voici quelques points importants :

1. Point sur l'hébergement de Parentis en Born
2. Point sur les permanences de terrain et 1^{ers} retours d'activités
3. Point sur l'étude « Village saisonnier »

BANDE DESSINEE DU PAYS

◆ Don de 20 BD à la circonscription scolaire de Mimizan

Un groupe de travail s'est formé pour produire des ressources pédagogiques à destination des enseignants afin qu'ils puissent exploiter cette BD en classe avec leurs élèves et leur permettre de découvrir le patrimoine local. Ces ressources sont en cours de finalisation et pourront certainement accompagner les BD en prêt à la rentrée prochaine.

Deux malles (ressources + 20 BD) sont d'ores et déjà en prêt. L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Mimizan sollicite le Pays Landes Nature Côte d'Argent à nouveau pour mettre à disposition une collection d'une vingtaine de BD pour la création d'une nouvelle mallette.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- De faire don à la circonscription de Mimizan – Pays de Born de vingt bandes dessinées « Secret de la forêt océane »

◆ Point d'avancement

	NOM de d'entreprise	Suivi dossier	COMMUNE	AIDE	Montant total investissement	total subvention
	18					
1	SOVIMAR - STORTI	cloturé	LEON	1	28 124,76 €	8 437,43 €
2	TABAC - HOOFD	cloturé	CASTETS	1	39 160,00 €	11 748,00 €
3	Fournil de LOSA - FOGRET	cloturé	SANGUINET	1	50 129,45 €	15 038,84 €
4	Charpentes - LESCLAUX	cloturé	CASTETS	1	20 285,71 €	6 085,71 €
5	SARL Boucherie - PERIGAUD	en cours de paiement	PARENTIS	1	79 012,25 €	22 500,00 €
6	Boutik d'Isa - MERKLING	en cours de paiement	PARENTIS	1	13 779,88 €	4 133,96 €
7	Menuiserie - CUGNET	en cours de paiement	MIMIZAN	1	70 296,65 €	21 089,00 €
8	Armoire à Conserves - BEGUERY	en attente de travaux	CASTETS	1	92 534,00 €	15 952,07 €
9	Françoise Coiffure - SOURGENS	en cours de paiement	SAINT JULIEN EN BORN	2	14 143,53 €	4 243,06 €
10	EPS 40 - MUTOLO	en cours de paiement	LIT ET MIXE	5	23 208,00 €	3 506,64 €
11	Menuiserie - MASSE	en cours de paiement	SAINT JULIEN EN BORN	1	29 729,18 €	3 331,91 €
12	JMD Metallurgie - DUBOURG	en attente de travaux	PARENTIS EN BORN	3	169 509,40 €	19 229,84 €
13	Laverie de Léon - SMAGUINE	en attente de travaux	LEON	1	12 619,00 €	3 785,70 €
14	CCTA du Marensin - DARROSE	en attente de travaux	CASTETS	2	51 373,00 €	15 411,90 €
15	Tabac presse - KOCH	cloturé	PONTENX LES FORGES	2	11 758,00 €	3 527,40 €
16	SARL BOULANGERIE PATISSERIE- BLED	en attente de travaux	PARENTIS	1	16 000,00 €	4 800,00 €
17	Duo Beauté- STIERS	en attente de travaux	PARENTIS	1	6 048,00 €	1 814,40 €
18	SARL Carpentés - PALLAS	en cours de paiement	PONTENX LES FORGES	2	146 898,00 €	22 500,00 €

Aujourd'hui, plusieurs dossiers sont en cours :

Aide n°3 : Aides pour les restaurants dans les communes de moins de 2000 habitants :

- 1 dossier : Bilan Conseil en cours

Aide n°2 : Aides pour les artisans et commerçants de plus de 55 ans

- Pas de dossier en cours

Aide n°1 : Aides pour l'investissement matériel

- 6 dossiers en pré-sélection avant Bilan Conseil

- a. Proposition de modification du règlement d'attribution des aides au comité de pilotage

Afin de satisfaire le plus grand nombre d'artisans et commerçant concernant l'aide n°1 :

Investissement à l'aide matériel, le comité de pilotage devra se prononcer sur une modification des règles attributives pour les prochains dossiers de subvention :

Taux actuel d'aide à l'aide n°1	Proposition à faire valider en CoPil (possibilité d'évolution du taux en fonction des mises à jours des dossiers
20% + 10% si formation	25%

RESSOURCES HUMAINES

Suite à la démission de Julie RAYON qui prendra effet le 30 juin, le dispositif de remplacement a été mis en place. L'offre est parue le 7 Juin sur plusieurs sites internet (CDG40, ANPP, Pole Emploi, PQA, etc.). La date butoir pour la réception des offres a été fixée au 14 Juillet.

La sélection se fera la semaine qui suit et les entretiens le lundi 24 juillet. La date de commencement sera entre le 16 Août et le 1^{er} septembre suivant les disponibilités des candidats.

L'offre de poste reprends très exactement les conditions de travail et les missions actuelles.

DISPOSITIF D'AUTOSTOP PARTAGE ET SECURISE

La Présidente présente un dispositif de mobilité d'autostop partagé via l'exemple de REZOPOUCE. Un livret de présentation a été distribué aux membres du comité syndical.

Plusieurs questions concernent le financement du fonctionnement au-delà de l'investissement initial.

Il a été demandé à l'équipe du Pays de se renseigner plus en détail sur projet et d'en évaluer les coûts d'investissement et de fonctionnement (animation du dispositif notamment).

Une présentation plus détaillée sera réalisée lors du prochain comité syndical.